



COMPTE RENDU DES ÉLU-E-S ET RS DE LA CGT PE BZH

Deux CSE extraordinaires étaient convoqués ce jour :

- Le 1^{er} concernait l'approbation des comptes du CSE de Pôle Emploi Bretagne
- Le 2^{ème} concernait le vote de 4 résolutions ASC

Ordre du jour du CSE extraordinaire sur l'approbation des comptes du CSE de Pôle Emploi Bretagne

Comité Social et Economique Extraordinaire de Pôle Emploi Bretagne

Ordre du jour du Mercredi 6 Juillet 2022

Le Comité Social et Economique se réunira en réunion extraordinaire le mercredi 6 juillet 2022 de 09h30 à 11h30. Ce CSE se déroulera en visioconférence à la demande de la majorité des élus.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Présentation du rapport d'activité et de gestion (année 2021) du CSE Pôle Emploi Bretagne
2. Recueil d'avis sur l'approbation des comptes (année 2021) du CSE Pôle Emploi Bretagne

Préambule

Pour rappel, en 2021, la CGT était intervenue pour rappeler les obligations légales en matière d'approbation des comptes du CSE et par conséquent du libellé de l'ordre du jour du CSE extraordinaire du 28 juin 2021.

Cette année, la CGT n'a pas eu besoin de faire ce rappel, l'ODJ ayant été libellé correctement.

1/ Présentation du rapport d'activités et de gestion (année 2021) du CSE de Pôle Emploi Bretagne (1 /3) :

Rapport d'activités :

Le rapport d'activité d'un CSE a pour objectif principal de faire une synthèse de l'activité réelle du CSE :

- ✓ missions du CSE
- ✓ nombre d'élu-e-s par délégation,
- ✓ membres du bureau,
- ✓ nombre de RP et territoires,
- ✓ réunions CSE ordinaire et extraordinaire (nombre, PV, etc.),
- ✓ commissions,
- ✓ règlement intérieur,
- ✓ fonctionnement du CSE (assistantes administratives, communication, outils de gestion, etc.)
- ✓ bilan des activités AEP (Activités Economiques et Professionnelles),
- ✓ bilan et données statistiques des activités ASC (Activités Sociales et Culturelles),
- ✓ bilan financier

Il est d'usage qu'il soit présenté par le-la secrétaire du CSE.

Il n'est pas soumis au vote de l'instance.

Cependant, il s'agit d'un document appartenant aux élu-e-s qui ont un droit de regard sur son contenu.

1/ Présentation du rapport d'activités et de gestion (année 2021) du CSE de Pôle Emploi Bretagne (2 /3) :

Rapport de gestion. :

Il s'agit du bilan comptable du Comité Social et Economique (CSE) de Pôle Emploi Bretagne.

Il est d'usage qu'il soit présenté conjointement par l'expert-comptable et par le trésorier du CSE.

Le président du CSE étant responsable légalement de la tenue des comptes du CSE, il a un droit de contrôle sur ceux-ci.

Le bilan comptable indique une nouvelle fois un excédent budgétaire : + 78 013 euros en 2021 (+ 68 010 euros en 2020).

Analyse de la CGT : le CSE présente non seulement une nouvelle fois un excédent budgétaire en 2021 mais celui-ci est supérieur à l'année passée de plus de 9 100 euros. Autant d'argent non redistribuée aux agent-e-s dans le cadre des dotations !

Deux autres faits saillants du bilan financier sont à retenir :

- Le fond de roulement du CSE augmente de 36,4 % en 1 an : ce qui permet d'assurer un fonctionnement autonome du CSE pendant 3,2 mois (contre 2,5 en 2020).
- La trésorerie du CSE a augmenté de 73,1 % en un an.

La CGT a demandé à l'expert-comptable le montant d'un fond de roulement pouvant être jugé comme raisonnable.

Sa réponse a été claire : entre 2 et 3 mois maximum... 2,5 mois étant pour lui une bonne évaluation.

Il ajoute que rien n'empêche d'être en deçà de cette limite à condition de rester vigilant sur l'état des comptes du CSE.

Il a également rappelé qu'un fond de roulement trop important pouvait être un inconvénient majeur puisque placé sur des produits financiers générant une imposition de 24% !

Il justifie cette évaluation en indiquant que ce fond de roulement est nécessaire dans le cas où le CSE n'enregistre pas de rentrée de fonds.

1/ Présentation du rapport d'activités et de gestion (année 2021) du CSE de Pôle Emploi Bretagne (3 /3) :

Analyse de la CGT : Pour la CGT, l'explication de l'expert-comptable permet de conforter ce que dénonce la CGT depuis de nombreuses années : rien ne justifie le montant des excédents budgétaires d'année en année puisque l'employeur a l'obligation légale de verser le budget alloué au CSE et que par conséquent le CSE ne risque pas de se retrouver en défaut de paiement !

A la suite de la présentation du bilan comptable 2021 par l'expert-comptable, le trésorier du CSE, présente les données statistiques des activités ASC.

La CGT est intervenue pour questionner le trésorier sur 2 points principaux :

- Le nombre d'agent-e-s qui se sont vu-e-s attribuer le palier faute d'avoir transmis leur avis d'imposition
Le trésorier répond que le logiciel ne permet d'extraire ce type de données.
La secrétaire intervient pour préciser qu'en 2022 cela concerne environ 250 agent-e-s.
- Le nombre de Volontaires en Services Civiques ayant bénéficié-e-s de la dotation de Noël en 2021
Le trésorier répond ne pas avoir le nombre exact de VSC ayant perçu leur dotation mais assure que la totalité des VSC ont reçu le mail leur indiquant l'attribution de cette dotation puisque la liste est transmise par la direction.

Analyse de la CGT : la CGT a réaffirmé la nécessité d'avoir une vision exhaustive du nombre d'agent-e-s en palier 8 n'ayant pas transmis leur avis d'imposition.
Pour la CGT, il n'est pas normal que des agent-e-s se voient déposséder de leurs droits ASC en raison d'une mauvaise organisation du CSE.

2/ Recueil d'avis sur l'approbation des comptes (année 2021) du CSE de Pôle Emploi Bretagne (1/1):

Le bilan comptable est soumis au vote de l'instance :

Résultats des votes :
POUR : 18 voix (CFDT / CFE-CGC / **CGT** / FO / SNU)
CONTRE : 0 voix
Abstention : 0 voix
NPPV : 0 voix

Le rapport de gestion pour l'année 2021 est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Explication de vote de la CGT : A partir du moment où l'expert ne fait pas part d'irrégularités comptables, la CGT prend ses responsabilités et donne quitus.

La CGT rappelle que l'année dernière, c'est elle qui avait rappelé la nécessité de ce vote un peu particulier qui concerne le strict respect légal de l'exercice comptable.

Par contre, cela ne veut pas dire que la CGT partage les choix politiques majoritaires conjoints CFDT / SNU qui président à l'utilisation de ces budgets mais aussi à la non-utilisation d'un fond de trésorerie qui nous apparaît, comme les années précédentes, mais particulièrement cette année, comme étant démesurée.

De ce fait, il nous apparaît comme une carence de redistribution aux agent-e-s.

Ordre du jour du CSE extraordinaire Concernant les ASC

Comité Social et Economique Extraordinaire de Pôle Emploi Bretagne

Ordre du jour du Mercredi 6 Juillet 2022

Le Comité Social et Economique se réunira en réunion extraordinaire le mercredi 6 juillet 2022 de 11H30 à 12H00. Ce CSE se déroulera en visioconférence à la demande de la majorité des élus.

Préambule

Quatre résolutions seront présentées au cours de ce CSE.

Comme habituellement, les résolutions en version définitive ont été envoyées aux membres de l'instance (élu-e-s et direction) la veille au soir du CSE Autant dire que les élu-e-s CGT en ont pris connaissance le matin du CSE ... droit à la déconnexion oblige !

Il-elle-s n'ont donc pas eu beaucoup de temps pour faire des contre-propositions aux membres du bureau !

1^{ère} résolution : budget activités rouges et blanches 2023 (1/2) :

Résolution budget activités rouges et blanches 2023 CSE extraordinaire du 6 juillet 2022

Activités Rouges	
	Subvention Rouge allouée
Week-end <u>Parcs et Zoo</u> :	25 000 €
Pass Week-end <u>Thalasso</u> : Pass de 2J 1N, 3J 2N, ou séjour	10 000 €
<u>Billetterie</u> (sur remboursement et <u>Emile's</u>)	10 000 €
<u>Location été</u> (Remboursement <u>Location vacances en France</u>)	10 000 €
<u>Center Parcs</u> :	25 000 €
<u>Week-end, Semaines, Longs courriers en France et à l'étranger</u>	70 000 €
TOTAL :	150 000 €
Activités Blanches	
	Subvention Blanche allouée
<u>Week-end en famille</u>	37 000 €
<u>Pass week-end insolite</u>	6 000 €
<u>Pass Avion Finistère</u>	
<u>Pass Thalasso</u> : <u>Pass journée</u>	5 000 €
<u>Pass week-end Yourtes</u> : Pass 3J 2N jusqu'à 6 personnes	1 000 €
<u>Pass Bateau</u>	1 000 €
<u>Billetterie</u>	10 000 €
TOTAL :	60 000 €
TOTAL Activités Rouges et Blanches :	210 000 €

Les budgets alloués à chaque activité peuvent être fongibles.

1^{ère} résolution : budget activités rouges et blanches 2023 (2/2) :

Résultats des votes :
POUR : 14 voix (CFDT / CFE-CGC / FO / SNU)
CONTRE : 0 voix
Abstention : 3 voix (CGT)
NPPV : 0 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Explication de vote de la CGT : Le choix de gestion des Activités Sociales et Culturelles réalisé depuis le début de la mandature ne correspond pas aux orientations que la CGT souhaiterait voir appliquer. Cependant, chaque agent-e doit pouvoir utiliser sa dotation ASC tout au long de la mandature. C'est pourquoi, la CGT Pôle Emploi Bretagne s'est abstenue dans le cadre du vote de cette résolution.

2^{ème} résolution : modalités de mise en œuvre des activités collectives et individuelles rouges et blanches 2023 (1/2) :

Résolution concernant les modalités de mise en œuvre des activités rouges et blanches 2023

Jusqu'au dimanche 25/09/2022 minuit, chaque agent-e pourra s'inscrire pour bénéficier d'une subvention Rouge et/ou Blanche.

Le principe d'une subvention possible tous les 2 ans n'existe plus, mais le tirage au sort tient toujours compte des activités réalisées depuis 5 ans pour établir un ordre de priorité.

Pour rappel, un-e agent-e peut s'inscrire à une activité rouge/blanche de son choix avec un-e invité-e, sans que celui-celle-ci ne puisse prétendre aux subventions du CSE.

Suite à tirage au sort, l'agent-e règlera l'activité rouge ou blanche choisie (une par agent-e) avec sa subvention correspondante.

Suite au tirage au sort, les agent-e-s auront 7 jours pour se rétracter.

Les agent-e-s n'ayant pas été tiré-e-s au sort pour la subvention Rouge/Blanche pourront s'inscrire à une activité, sans subvention du CSE.

Un tirage au sort pourra avoir lieu dans le cas où le budget alloué est atteint.

Les agent-e-s ayant obtenu une subvention Rouge/Blanche, mais non retenu-e-s sur une activité, pourront choisir une autre activité disponible.

La subvention Rouge/Blanche ne peut pas être reportée, ni épargnée, dans le cas où elle n'est pas consommée entièrement.

Si l'agent-e n'a pas pu s'inscrire à une activité, il-elle sera considéré-e comme n'ayant pas bénéficié d'une activité.

Les règles de subventions subvention Rouge et subvention Blanche sont les suivantes :

Activités Rouges	Palier 1 0€ - 22 500€	Palier 2 22 501-27 500€	Palier 3 27 501-37 500€	Palier 4 37 501-42 500€	Palier 5 42 501-52 500€	Palier 6 52 501-62 500€	Palier 7 62 501-80 000€	Palier 8 >80 000€	Activités Blanches	Subvention
Agent.e participant	360 €	360 €	340 €	340 €	320 €	320 €	300 €	300 €	Agent.e	100 €
Agent.e célibataire participant à un voyage	forfait single 220 €	forfait single 200 €	forfait single 180 €	forfait single 160 €	forfait single 100 €	forfait single 75 €	forfait single 50 €	forfait single 25 €	Conjoint.e participant	10 €
Conjoint.e ou enfant participant	270 €	270 €	250 €	250 €	230 €	230 €	200 €	200 €	Par enfant participant	5 €
Par enfant supplémentaire participant	60 €	60 €	50 €	50 €	40 €	40 €	30 €	30 €		

Un reste à charge de 50 € sera appliqué pour les activités rouges et blanches dans le cas où la subvention Rouge/Blanche serait supérieure ou égale au coût de l'activité.

Le solde d'une activité pourra être réglé avec sa dotation agent/enfant, appelé subvention *Verte*, sur l'année 2022 et 2023 pour les activités 2023.

Les voyages 2024 pour être réglés avec les subventions *Vertes* 2022, 2023 et 2024.

2^{ème} résolution : modalités de mise en œuvre des activités collectives et individuelles rouges et blanches 2023 (2/2) :

Résultats des votes :
POUR : 14 voix (CFDT / CFE-CGC / FO / SNU)
CONTRE : 0 voix
Abstention : 3 voix (**CGT**)
NPPV : 0 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Explication de vote de la CGT : Le choix de gestion des Activités Sociales et Culturelles réalisé depuis le début de la mandature ne correspond pas aux orientations, tant dans l'esprit que dans les modalités, que la CGT souhaiterait voir appliquer.

Cependant, chaque agent-e doit pouvoir utiliser sa dotation ASC tout au long de la mandature que la CGT ne souhaite pas bloquer.

C'est pourquoi, la CGT Pôle Emploi Bretagne s'est abstenue dans le cadre du vote de cette résolution.

3^{ème} résolution : activités collectives et individuelles rouges et blanches 2023 (1/3):

Le trésorier intervient pour indiquer que cette résolution concerne les différents voyages prévus en France et à l'étranger.

Il ajoute que les destinations, les tarifs et les dates sont susceptibles d'être modifiées notamment en raison du prix du carburant qui ne cesse de varier, des taxes d'aéroports variables, de la programmation des vols, etc.

La CGT demande la parole afin de questionner le trésorier sur la programmation de deux voyages en 2024 alors que les élections professionnelles sont prévues en novembre 2023 (en principe).

Le trésorier répond que le choix de programmation a été fait pour permettre aux agent-e-s qui ont des petits revenus (ne permettant pas de payer un montant aussi important pour un voyage) d'utiliser tout ou partie de leur dotation 2022, 2023 et 2024 pour le financer.

Pour le bureau CFDT / SNU, cette possibilité doit permettre aux agent-e-s « *de ne pas déboursier un seul euro* » dans le cadre de ces voyages.

Il ajoute que le bureau avait déjà programmé ce type de séjour les années précédentes (ex en Inde) et avait permis aux agent-e-s en palier 1 et 2 d'en bénéficier.

La CGT insiste concernant l'utilisation du budget 2024.

Le trésorier répond que les agent-e-s n'ont pas d'obligation à s'inscrire... il s'agit juste d'une possibilité qui leur sera donnée.

Analyse de la CGT : Si le voyage est programmé sur 2024, il sera bien financé sur le budget 2024 puisqu'il n'apparaît pas dans le budget voté et adopté précédemment (1^{ère} résolution) ! Pour la CGT, il n'appartient pas à la mandature actuelle de décider de l'utilisation du budget de la prochaine mandature élue dans le cadre des prochaines élections professionnelles.

Par ailleurs, la raison invoquée par le trésorier pourrait être louable ... malheureusement pour qu'un-e agent-e en palier 1 puisse s'offrir ce type de voyage, cela suppose qu'il-elle utilise sa dotation 2022, 2023 et 2024 en même temps. Malgré ce cumul, cela ne suffira pas à payer la totalité du séjour (360 euros X 3 = 1080 euros), il lui restera une somme conséquente de plus de 500 euros à déboursier et il-elle aura dû ne pas utiliser sa dotation deux années de suite ... c'est-à-dire soit se priver de vacances soit payer ses vacances 2022 et 2023 de sa poche ! Quel est le bénéfice ? Quel est l'intérêt ? Si ce n'est de privilégier les agent-e-s ayant un plus gros revenu qui seront les seul-e-s à pouvoir s'offrir ce type de voyage...

3^{ème} résolution : activités collectives et individuelles rouges et blanches 2023 (2/3):

Résolution concernant les activités rouges et blanches 2023

Les Week-end, Semaines, Longs courriers en France et à l'étranger sont répartis selon les destinations suivantes (certaines dates et/ou destinations sont susceptibles d'être modifiées):

SEJOURS 2023					
Destination	Voyagiste	Dates	Nombre de jours	Tarif	départ
COPENHAGUE	AILLEURS VOYAGES	26/05-29/05	4j/3nuits	585 €	Nantes
THAILANDE	AILLEURS VOYAGES	Novembre	10j/7 nuits	1329 €	Nantes
TUNISIE	AILLEURS VOYAGES	13/04 – 20/04 vacances scolaires	8j/7nuits	741 €	Nantes
MINORQUE	SPVA	13/05 – 20/05 Ascension	8j/7nuits	695 €	Nantes
CRETE	SPVA	07/10 – 14/10	8j/7nuits	685 €	Nantes
GRECE	SPVA	21/10 – 28/10 vacances scolaires	8j/7nuits	729 €	Nantes
CROATIE	EDEN TOUR	06/05-13/05	8j/7nuits	970 €	Rennes
Orcières Sports d'hiver	SALAUN	21/01-28/01	7j/4nuits	845 €	Rennes (car)
Egypte	SALAUN	04/02-11/02	8j/7nuits	1299 €	Brest
TERRE D'AVENTURE	TERRE D'AVENTURE	A voir avec le Voyagiste	A voir avec le Voyagiste	A voir avec le Voyagiste	A voir avec le Voyagiste
BARCELONE	PIERRE & VACANCES	11/02-18/02 vacances scolaires	7 nuits	500 €	Domicile agent
PORTO		16 au 19 mars	4j/3 nuits		Nantes
Bonavista de Bonmont 1h30 de Barcelone 20mn de Port Aventura	PIERRE & VACANCES	14/04-22/04 vacances scolaires	7 nuits	360 € / 395 €	Domicile agent
SEJOURS 2024					
Destination	Voyagiste	Dates	Nombre de jours	Tarif	départ
JORDANIE	SALAUN	2024	8j/7nuits	1590,00 €	Rennes
SRI LANKA	SYLTOURS	2024	12j/10 nuits	1550,00 €	Paris

Les tarifs et les dates peuvent varier sur certaines destinations (taxes d'aéroport, carburant, programmation des vols).

3^{ème} résolution : activités collectives et individuelles rouges et blanches 2023 (3/3):

Résultats des votes :

POUR : 14 voix (CFDT / CFE-CGC / FO / SNU)

CONTRE : 3 voix (CGT)

Abstention : 0 voix

NPPV : 0 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Explication de vote de la CGT : La CGT a voté CONTRE la résolution concernant la répartition des Week-end, Semaines, Longs courriers en France et à l'étranger.

En effet, cette répartition engage le budget des ASC 2024 du fait de la possibilité donnée aux agent-e-s d'utiliser leur dotation 2024

Pour la CGT, il n'appartient pas à la mandature 2019/2023 de décider de l'utilisation du budget de la mandature suivante.

4^{ème} résolution : avis d'imposition (1/2) :

Résolution Avis d'imposition CSE extraordinaire du 6 juillet 2022

Les élu-e-s du CSE décident, à titre exceptionnel pour l'année 2022, de permettre au peu de nombre de collègues qui ont raté la date d'échéance (pour des raisons diverses), de saisir, avant le 15 Septembre 2022, leur avis d'imposition afin de bénéficier de leurs prestations selon les paliers.

Résultats des votes :

POUR : 12 voix (CFDT / FO / SNU)

CONTRE : 2 voix (CFE-CGC)

Abstention : 3 voix (CGT)

NPPV : 0 voix

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Explication de vote de la CGT : La CGT rappelle que les agent-e-s doivent pouvoir avoir accès à la dotation auxquelles il-elle-s peuvent prétendre en fonction de leurs revenus tout au long de l'année. Malgré le fait que cette résolution apporte de la souplesse, souplesse qui a été maintes fois demandée par la CGT sur le fonctionnement des prestations, la CGT ne peut donc voter POUR l'obligation de respecter une nouvelle fois une date butoir pour transmettre l'avis d'imposition. C'est pourquoi la CGT s'est abstenue dans le cadre du vote de cette résolution.

La CFDT et la CFE-CGC demandent également la parole pour expliquer leur vote

La CFDT indique avoir voté POUR une nouvelle date de transmission des avis d'imposition mais rappelle que les élu-e-s ont voté en septembre 2021 une règle fixant au 31 décembre 2021 cette transmission, règle dérogée à deux reprises afin de reportée cette date au 31 mars puis au 15 septembre.

4^{ème} résolution : avis d'imposition (2/2) :

Pour la CFDT, cette décision met en difficulté les assistantes administratives face aux agent-e-s à qui elles ont rappelé les différentes dates butoir et cela va nécessiter du travail de relance supplémentaire. Pour la CFDT « *il est nécessaire que tou-te-s les agent-e-s se responsabilisent sur le sujet et fournissent leur avis d'imposition dans le délai qui leur est imparti* ».

La CFE-CGC prend la parole. Là aussi, les vilain-e-s agent-e-s qui n'ont pas transmis leur avis d'imposition sont fustigé-e-s !

Analyse de la CGT : On croirait entendre la direction ! A quand la fessée ? « *Bienveillance* » quand tu nous tiens !

Fin de CSE extraordinaire à 12 H 35

Prochain CSE ordinaire jeudi 28 juillet 2022



AVEC LA CGT PÔLE EMPLOI BRETAGNE, TOUJOURS ACCOMPAGNÉ-E-S, JAMAIS SEUL-E-S !



Vos élu-e-s CGT au CSE :

Guillaume BOURDIC : guillaume.bourdic@pole-emploi.fr
Chanig DILASSER : chanig.dilasser@pole-emploi.fr
Loïc KERDRAON : loic.kerdraon@pole-emploi.fr
Sylvie KERLEROUX : sylvie.kerleroux@pole-emploi.fr
Martial LE BOULH : martial.le-boulh@pole-emploi.fr
Lakhdar RAMDANI : Lakhdar.RAMDANI@pole-emploi.fr
Chantal RUBLON : chantal.rublon@pole-emploi.fr
Gwénaëlle SALOMON : Gwenaelle.SALOMON@pole-emploi.fr

Vos élues CGT en CPLU :

Christine PERRIER : christine.perrier@pole-emploi.fr
Stéphane PREVOST : stephane.prevost@pole-emploi.fr
Benoît LUPERSAT : benoit.lupersat@pole-emploi.fr
Caroline FRYDMAN : caroline.frydman@pole-emploi.fr

Vos délégué-e-s syndicaux-cales CGT :

Elise BUGEAUD : elise.bugeaud@pole-emploi.fr
Chanig DILASSER : chanig.dilasser@pole-emploi.fr
Marina FERRAND DESMARES : marina.ferrand-desmares@pole-emploi.fr
Sylvie KERLEROUX : sylvie.kerleroux@pole-emploi.fr
Lakhdar RAMDANI : Lakhdar.RAMDANI@pole-emploi.fr
Chantal RUBLON : chantal.rublon@pole-emploi.fr
Gwénaëlle SALOMON : Gwenaelle.SALOMON@pole-emploi.fr

Vos représentant-e-s de proximité CGT :

Côtes d'Armor : Mer et vallées Agences de Lannion, Loudéac, Guingamp et Dinan	Finistère : Cornouailles Agences de Douarnenez, Quimper Nord, Quimper Sud, Pont L'abbé, Concarneau Et Quimperlé	Ille et Vilaine : Rennes Communauté Agences de Rennes Nord, Rennes Centre, Rennes Ouest, Rennes Est, Rennes Sud et DT35	Ille et Vilaine : Haute Bretagne Agences de Combourg, Vitré, Saint Malo, Fougères et Redon	Morbihan : Littoral Ouest Agences de Lorient Ville, Lorient Marine, Lanester et Auray
Elise BUGEAUD RP- bretagne.bugeaud@pole-emploi.fr	Anne QUEMENEUR RP- bretagne.quemeur@pole-emploi.fr	Marie-Paule TUAUX RP- bretagne.tuaux@pole-emploi.fr	Marie-Line ROLLO RP- bretagne.rollo@pole-emploi.fr	Martial LE BOULH RP-bretagne.le-boulh@pole-emploi.fr



La CGT Pôle emploi Bretagne
7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 - 📞 06 86 96 18 13

Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)